

SPECIAL PRIVATISATION

PASSER A L'ACTION

Tout comme Saint-Gobain et Paribas, la CGE sera bientôt la propriété d'actionnaires privés, et, notamment, d'un grand nombre de petits porteurs. Parmi eux, les salariés du groupe sont considérés comme un public privilégié.

Des conditions avantageuses vous sont offertes... Acheter des actions de la CGE, c'est bien sûr un placement. Mais c'est surtout s'associer au destin du groupe, partager ses réussites, assumer les risques d'une baisse des cours, participer à sa gestion et suivre les grandes étapes de sa stratégie.

La CGE n'en finit pas d'être au cœur de l'actualité. Il y a quelques mois, son union avec

ITT faisait la une des journaux. Aujourd'hui, elle est en passe de devenir le second groupe industriel privatisé.

Privatiser, qu'est-ce que cela va changer ?

Depuis la nationalisation de 1982, l'Etat détenait la majorité du capital de la CGE qui faisait donc partie du Secteur Public.

En application de la loi de privatisation, l'Etat vend aujourd'hui dans le public ses actions CGE par le moyen d'une Offre Publique de Vente (O.P.V.).

Le capital du groupe sera désormais détenu par des actionnaires privés et 10% des

actions cédées par l'Etat sont proposées aux salariés dans des conditions avantageuses.

La CGE pourra donc désormais faire appel directement au marché financier pour accroître son capital, et se donner les moyens d'une politique de développement pour elle et ses filiales.

Une première augmentation de capital est prévue à l'occasion de la privatisation.

Pour les salariés que nous sommes, rien de changé sur le plan du statut ou de l'organisation du travail. Le changement essentiel c'est précisément l'accès au capital de la CGE.

LA CGE

Chiffre d'Affaires 1985 : 78,5 Milliards de Francs.

Chiffre d'Affaires 1986 : 80,9 Milliards de Francs.

Chiffre d'Affaires prévisionnel 1987, incluant Alcatel N.V. : 130 Milliards de Francs.

1^{er} Groupe Industriel Français hors entreprises pétrolières.

Parmi les 25 premières entreprises mondiales.

240 000 personnes

800 Filiales dans 80 pays.

Activités : Télécommunications (2^e Groupe mondial avec Alcatel N.V.), Bureautique, Transmission, Centrales nucléaires et Electriques, Constructions Navales, Matériels ferroviaires, Accumulateurs.



COMMENT DEVENIR ACTIONNAIRE DE LA CGE ?

QUI PEUT SE PORTER ACQUÉREUR ?

Vous qui lisez ce journal, mais aussi tous les salariés de la CGE ou de toute société dans laquelle la CGE détient plus de 50% du capital : c'est le cas de SAFT mais attention, ces avantages vous sont réservés à titre personnel.

QU'ALLEZ-VOUS ACQUÉRIR ?

Des actions bien sûr, mais quelles actions et pour quelle somme ?

- Des actions du groupe CGE pour un montant qui ne pourra pas excéder... 577 800 F (sic).
- Le droit à des actions gratuites : une par action achetée et cela jusqu'à un maximum de 4 815 F, toutes options d'achat confondues.

DE QUELLES OPTIONS DISPOSEZ-VOUS POUR EFFECTUER VOTRE ACHAT ?

Deux possibilités :

1. soit vous achetez vos actions auprès de votre employeur en profitant des conditions préférentielles du Fonds Commun de Placement CGE ;
2. soit vous achetez vos actions auprès de votre banque avec des conditions particulières réservées aux salariés de la CGE.

1. Achat à travers le Fonds Commun de Placement CGE (FCP)

Rabais

20% de rabais par rapport au prix grand public plus 10% du montant de l'achat pris en charge par l'employeur (cet abondement de l'employeur est à retrancher de votre paiement comptant : voir exemple).

Facilités de paiement

Environ 25% de paiement comptant (35% comptant moins les 10% d'abondement de l'employeur). Le solde est payable en 36 mensualités égales sans intérêt par prélèvement automatique sur votre compte bancaire, postal ou de Caisse d'épargne.

Actions gratuites

Attribution d'une action gratuite pour une action achetée (dans la limite de la moitié du plafond mensuel de la Sécurité sociale, soit 4 815 francs) un an après la fin du paiement.

Disponibilité

Au bout de 5 ans, selon le principe des Fonds Communs de Placement. Au bout de 3 ans, dans les cas de déblocage prévus par la loi (retraite, licenciement, décès, etc.).

Frais de gestion

Ils sont à la charge de l'employeur.

Attention ! Les versements 1987 dans le FCP, soit environ 36% du montant total de l'acquisition, ne peuvent dépasser le quart du salaire annuel brut.

Les avantages en bref

- Aide de l'employeur par l'abondement.
- Aucun impôt sur l'abondement, sur les dividendes versés ou les plus-values éventuelles lors de la cession de ses actions.
- Aucun frais de tenue des comptes titres.
- Attribution d'actions gratuites.

2. Achat par votre banque

A. Si vous procédez à un achat avec paiement au comptant

Rabais

5% par rapport au prix grand public.

Disponibilité

Immédiate, mais pour bénéficier des actions gratuites dans les conditions fixées au chapitre précédent, il faut garder les actions au moins un an.

Frais de gestion

A votre charge.

B. Si vous procédez à un achat à crédit

Rabais

20% par rapport au prix grand public.

Facilités de paiement

35% de paiement comptant. Le reste en 36 mensualités égales, sans intérêt, par prélèvement automatique sur votre compte bancaire, postal ou de Caisse d'épargne.

Disponibilité

Au bout de 3 ans, mais 4 ans pour bénéficier des actions gratuites.

Frais de gestion

A votre charge.

Attention ! Si vous souhaitez panacher l'une des options ci-dessus avec l'option FCP, votre souscription sera traitée totalement par votre employeur.

COMMENT EFFECTUER VOTRE ACHAT ?

Un ordre d'achat vous a été adressé à domicile, accompagné d'une note explicative. Cet ordre mentionne les différentes possibilités de souscriptions offertes.

Vous remettez votre ordre d'achat rempli au Service du Personnel de votre établissement accompagné :

- d'un relevé d'identité bancaire ;
- d'une autorisation de prélèvement bancaire automatique en blanc (qui vous sera adressée avec l'ordre d'achat) ;
- d'un chèque d'un montant égal au versement comptant.

Attention !

- Un seul ordre d'achat par salarié.
- Cet ordre d'achat ne peut être accepté que pendant la période de souscription fixée à 15 jours.

QUE SE PASSE-T-IL UNE FOIS L'ORDRE D'ACHAT DÉPOSÉ ?

Votre ordre d'achat est enregistré et devient IRREVOCABLE. Vous ne pouvez plus le modifier. Il sera transmis à l'Etat qui totalisera le nombre

d'actions souscrites par les salariés du groupe CGE.

Si cette demande n'excède pas les 10% réservés aux salariés, les ordres seront servis dans leur intégralité. Sinon, il sera nécessaire de procéder à des réductions dont les règles seront fixées par les pouvoirs publics.

A QUI VOUS ADRESSER POUR SOUSCRIRE ?

• Directement à votre banque si vous ne souscrivez aucune action dans le cadre du Fonds Commun de Placement.

• Si vous choisissez de souscrire, au moins en partie, dans le cadre de ce Fonds, les Services du Personnel seront vos interlocuteurs privilégiés. Ils vous aideront à remplir votre ordre d'achat et vous serez assurés de sa transmission dans les délais.

Ces Services sont reliés par Minitel à une unité de calcul centralisée. Un programme dont la confidentialité est garantie, permet d'effectuer tous les calculs selon les options choisies : montant de l'abondement, somme à verser comptant, mensualités, actions gratuites, etc.

Vos correspondants SAFT sont :

ROMAINVILLE. Michèle Descroix, Chef du Personnel. Sophie Julcour, Administration du Personnel ; **BORDEAUX.** Jean-Claude Baronnet, Chef du Personnel. Mireille Malleyran, Responsable Paie ; **NERSAC-SAINT-YRIEIX.** Erik Pillet, Chef du Personnel. Monique Vienne, Administration du Personnel ; **POITIERS.** Luc Gillet, Chef du Personnel. Dominique Thomas, Assistante Service du Personnel ; **GISORS.** Monique Magne, Responsable Administrative ; **TOURS.** Philippe Clabé, Chef du Personnel. Sylviane Garrigue, Administration du Personnel ; **TROYES.** Alain Zanolli, Chef du Personnel. Gilberte Le-maistre, Administration du personnel ; **NEUILLY.** Marie-Rose Galand, Chef d'Etablissement ; **LUMATIC.** Jacques Defourneaux, Chef du Service Ventes. Melle Colas, Responsable Comptabilité Générale ; **SOPRALEC.** Marie-Claire Brusa, Responsable Administrative ; **MÉROT-SODEX.** Désiré Ekoto, Administration du Personnel.

Pour en savoir plus, adressez-vous à votre encadrement.

N'oubliez pas :

numéro vert gratuit CGE

05 24 32 43

c'est-à-dire

05 CGE CGE

du lundi au vendredi de 12h à 21h

3 OPTIONS 3 EXEMPLES 3 RENDEMENTS

M. Dupont veut investir 4815 F (somme qui permet de bénéficier du maximum d'actions gratuites).

Hypothèses : actions à 100 F, le cours de l'action reste stable.

Option Fonds Commun de Placement CGE

Après réduction du rabais de 20%, le prix de l'action est ramené à 80 F.
M. Dupont en achète 60* via le FCP.

1.

Prix à payer	par action	total
A payer à l'Etat :	80,00 F	4 800 F
Par l'entreprise (abondement 10%) :	8,00 F	480 F
Par le salarié (environ 25% du comptant) :	19,80 F	1 188 F
et 36 mensualités de :	1,45 F	87 F
Total payé par le salarié :	1 188 + (36 x 87) =	4 320 F

Le Fonds détient pour son compte :
60 actions tout de suite
+ 60 actions gratuites distribuées dans 4 ans
120 actions
Soit 12 000 F, si le cours reste stable.
Gain : 12 000 F - 4 320 F = 7 680 F (+178%)
+ dividendes annuels
ni frais (payés par l'entreprise), ni impôt

*60 actions : maximum d'actions gratuites

puisque $\frac{4815 F}{80 F} = 60,19$ actions.

Options Banque

2.

- 20% : prix de l'action 80 F
Nombre d'actions : $\frac{4815 F}{80 F} = 60$ actions.
(par défaut : 60 actions = 4 800 F d'investissement)
Au bout de 4 ans : 60 actions gratuites
Capital final au bout de 4 ans
60 + 60 = 120 actions = 12 000 F
Plus-value : 12 000 F - 4 800 F = 7 200 F

Mais de plus
Payées au comptant : environ 1 685 F (soit environ 28 F par action)
Le reste, 3 130 F en 36 mensualités de 87 F.

3.

- 5% : prix de l'action 95 F comptant
Nombre d'actions : $\frac{4815 F}{95 F} = 50$ actions.
(par défaut : 50 actions = 4 750 F d'investissement)
Au bout d'un an : 50 actions gratuites
Capital final au bout d'un an
50 + 50 = 100 actions = 10 000 F
Plus-value : 10 000 F - 4 750 F = 5 250 F

Thème central de la campagne :
"Les Voyages Extraordinaires"

Les Voyages Extraordinaires...

CGE L'Esprit de l'Innovation

VOYAGE AU CENTRE DE LA CGE

La privatisation de la CGE est la plus importante privatisation industrielle. Une gestion rigoureuse a fait la réputation du groupe auprès des milieux financiers. En revanche, il reste peu connu du grand public. De ce point de vue, la privatisation a constitué une excellente occasion pour le groupe de se faire connaître. D'où l'importante campagne de communication dans la presse et à la télévision.

Cette campagne publicitaire a pour thème "Les Voyages extraordinaires" de Jules Verne. Cette référence à l'écrivain visionnaire illustre "l'esprit de conquête" du groupe, tourné vers l'avenir et les technologies nouvelles.

Huit spots télévisés et six annonces de presse sont les supports de présentation de la CGE et de ses filiales :

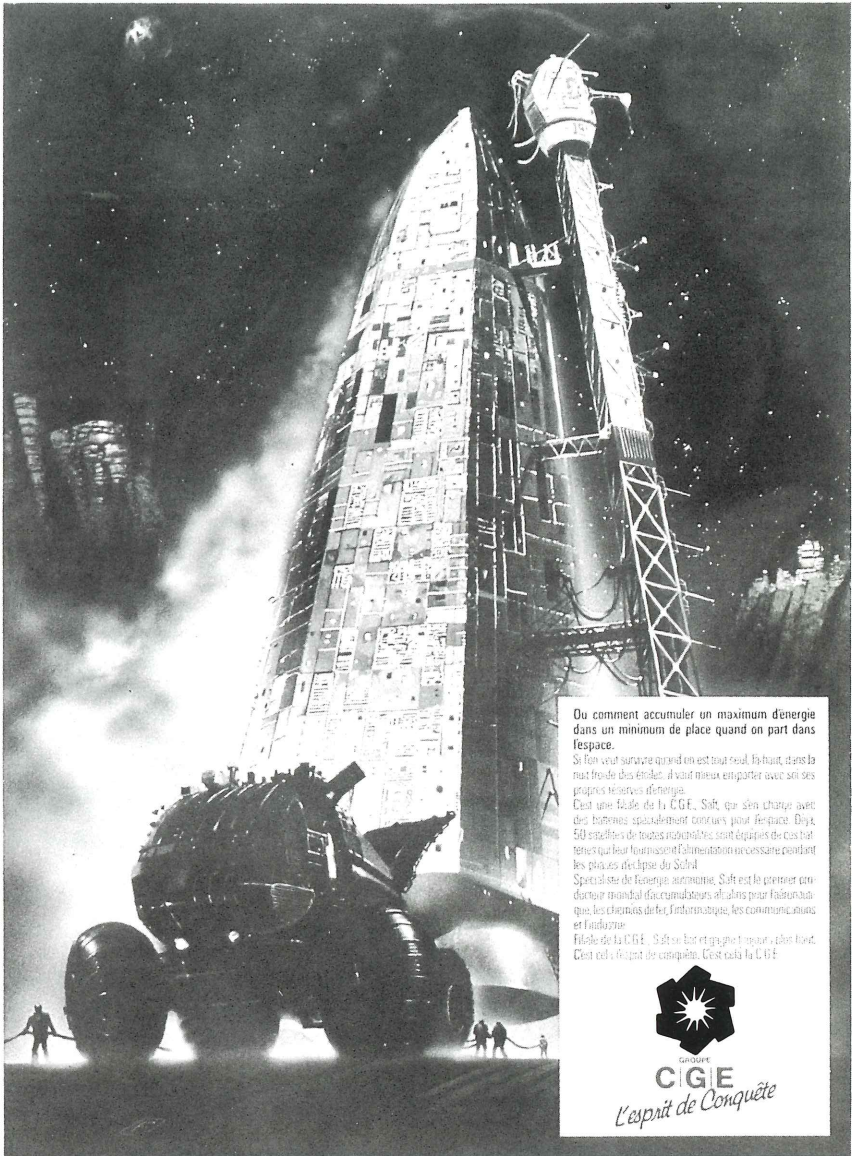
"La Chasse aux météores" (ou de la Terre à la Lune) représente SAFT dans la presse. A travers cette fusée, c'est le prestige de nos activités spatiales qui est mis en avant.

Les autres filiales sont illustrées par "L'île mystérieuse", "Le Conquérant" (Alsthom), "Le Tour du Monde en 80 secondes" (Alcatel), "20 000 lieues sous les mers" (Câbles de Lyon) et "Le Phare du bout du monde" (CGEE/Alsthom).

La campagne se fait aussi par téléphone et minitel. "Allo-actionnaires" diffuse au grand public tous les renseignements sur la vie du groupe. Sur minitel, par le 36 15, code CGE ou CGE-Info, il est possible de consulter un programme d'information sur le groupe et de participer à un jeu "CGE", doté chaque semaine de nombreux prix.

Par ailleurs, la CGE a organisé une série de manifestations de relations publiques destinées à sensibiliser les "décideurs" et "prescripteurs" concernés par la privatisation : voyages pour les journalistes et analystes financiers, convention des cadres du groupe au Palais des Congrès avec remise d'une malette "mode d'emploi de la privatisation", spectacle sur le thème "la Fée électricité" pour les grands clients au Rex, etc.

La Chasse au Météore...




Du comment accumuler un maximum d'énergie dans un minimum de place quand on part dans l'espace.

Si l'on veut survivre quand on est tout seul, l'hiver, dans la nuit froide des étoiles, il vaut mieux emporter avec soi ses propres réserves d'énergie.

C'est une fièvre de la CGE, Saft, qui s'en charge avec des batteries spécialement conçues pour l'espace. Dix, 500 cellules de toutes tailles ont été équipées de ces batteries qui leur fournissent l'alimentation nécessaire pendant les phases d'éclaire du Soleil.

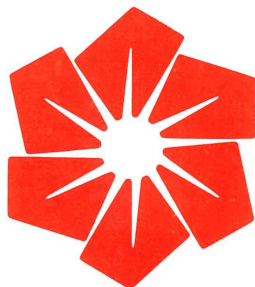
Spécialiste de l'énergie accumulée, Saft est le premier constructeur mondial d'accumulateurs all-in-one pour l'aéronautique, les avions de ligne, l'industrie aérospatiale, les communications et l'industrie.

Filiale de la CGE, Saft se fait entendre partout, et bien sûr. C'est tout l'esprit de conquête. C'est aussi la CGE.



**GROUPE
CIGIE**
L'esprit de Conquête

...Encore une bonne raison de devenir actionnaire de la C.G.E.



**GROUPE
CIGIE**

L'esprit de Conquête

SAFT

57, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. : (1) 47 57 31 75